



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2023**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 2

Procurations : 3

Nombre de votes : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : CHASSAGNE Éric, QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, SCHEID Éric, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, CHAPALAIN Christian, LE GOFF Yannick, MAYER Joëlle.

Conseillers municipaux absents / excusés : FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna

Procurations : MAGIS-TERLOUW Colette à Florence QUEVAL-QUIGNON, ROUX Sonia à MAYER Joëlle, LASSIGNARDIE Céline à Patrick MATHIOTTE.

Secrétaire de séance : Joëlle MAYER

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire ouvre le conseil municipal en présentant l'agent arrivant en remplacement de la secrétaire de mairie qui a pris ses fonctions officiellement la veille. Le Conseil marque son intérêt car la période a été tendue avec l'implication des agents en place. Patrick MATHIOTTE, 2^{ème} Adjoint, informe le conseil du souhait des agents concernés de prolonger le fonctionnement mis en place dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie et qu'elle prenne pleinement ses marques (heures à faire si besoin, à récupérer). A noter également le souhait de formation des agents. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON soulève le bon travail des agents sur place et ne doute pas de la bonne équipe en devenir. Les élus se présentent à leur tour.

Le Conseil, à l'unanimité, note cette arrivée et ces souhaits.

DEL 2023-06-001 Personnel communal

- Monsieur le Maire informe que la mairie a eu des horaires adaptés après les demi-journées de fermeture. Souhait d'une secrétaire de travailler le mercredi journée entière, elle libère ainsi son vendredi après-midi et travaille sur la comptabilité seule le mercredi après-midi pendant la fermeture de la mairie. Elle n'est ainsi pas dérangée sur ce dossier.

- Monsieur le Maire informe, que l'augmentation de la quotité du temps de travail de l'adjoint technique territorial de cuisine et d'agent technique polyvalent a été acté par les services du CDG24 pour une augmentation de 25h52 à 35h hebdomadaires et ce à compter du 1^{er} septembre 2023, après avis favorable du CST en date du 16 juin 2023.

- Monsieur le Maire informe que, pour l'organisation de l'école et par suite du départ à la retraite d'un agent, il est convenu, avec l'accord de l'adjoint technique en charge du nettoyage 23.10/ 35èmes, d'augmenter son temps de travail d'une heure/jour et ce à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil, à l'unanimité, vote les modifications liées au personnel communal.

DEL 2023-06-002 Travaux bâtiments communaux

- Dossier commerce/logement du 15 Bertrand de Born suite à l'évaluation financière disproportionnée de l'architecte, il a été entendu que celui-ci instruirait le dossier jusqu'au PC. La commission bâtiments communaux propose de faire les travaux minimum afin de rentrer dans le budget initial établi par l'ATD. L'idée serait de reprendre le rdc et d'aménager un logement au-dessus pour la location. Le chantier serait confié à des entreprises générales du bâtiment. Un débat s'instaure sur les possibilités d'économie et de minimum à réaliser. Madame Florence QUEVAL-GUIGNON demande confirmation du budget ; Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas en

dépassement conséquent par rapport au budget prévu. Messieurs LE GOFF, LEONIDAS et CHAPALAIN se consacreront à ce dossier.

- Lotissement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a recontacté Périgord habitat, 2 lots restent infructueux (menuiserie et isolation). Ils relancent l'appel d'offres et espèrent plus de retours favorables. Il leur sera nécessaire de réviser leur position d'auto-financement pour boucler le marché. Florence QUEVAL-QUIGNON précise qu'ils ont déjà 1 an de retard. Yannick LE GOFF demande quelle est la validité du PC. Monsieur le Maire confirme 2 ans + prolongation possible donc PC jusqu'en 2024.

- Agence immobilière

Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2^{ème} adjoint, informe que l'agence immobilière se plaint d'infiltration l'eau. La commune attendait un devis qui ne vient pas ; il a relancé, sans succès. Il convient de voir avec un autre artisan.

Monsieur le Maire demande confirmation de la nature du problème toiture : sous-bassement à voir. Sur l'extérieur, les infiltrations sont visibles mais quid quant à la construction du bâtiment. Evacuations refaites par les agents mairie mais n'a rien changé. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON confirme que, sur l'extérieur, on voit bien les infiltrations d'eau. Monsieur le Maire précise que l'eau s'infiltré par-dessous, il avait demandé aux agents de nettoyer et refaire les évacuations en pensant que le problème venait du local coiffure avec des évacuations bouchées. D'autres artisans sont évoqués et seront contactés.

- Ascenseur (accès à la mairie)

Projet de couverture de l'ascenseur handicapés qui ne fonctionne plus. Monsieur le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France, des hypothèses émises et validées par l'Architecte. Il est d'accord pour une création fer et verre mais avec une plaque de verre entière au-dessus ; pas de ferronnerie travaillée mais favorable. Monsieur le Maire précise que l'ascenseur avait défailli par le passé, les techniciens étaient intervenus mais sans résultat. Monsieur Patrick MATHIOTTE précise que l'entreprise Grolier ne veut pas intervenir dessus ; installation par une société parisienne qui a fait faillite. Monsieur Yannick LE GOFF attire l'attention du conseil sur l'exposition à l'humidité ; matériel à protéger pour une durée de vie dans le temps.

Monsieur le Maire dit que Monsieur LEONIDAS avait préconisé de faire intervenir une société spécialisée dans les automatismes pour remplacement des boîtiers. Monsieur le Maire confirme que l'architecte de l'ABF accepte les propositions de la commune : des gouttières sur l'ascenseur et sur tout le bâtiment si souhaité. ! Le monte-charge est sous l'écoulement de 2 bâtiments Mairie + école, et s'abime beaucoup. En cumulant, gouttières et protection, il serait bien protégé. Par ailleurs, l'ABF préconise du zinc mais, par contre, pas de descente mais gargouilles et préférence à une chaîne. Monsieur Christian CHAPALAIN propose de prendre le temps pour trouver une entreprise électromécanique, de poser la couverture pour l'étanchéité et voir le problème des cheneaux à poser et si tout cela ne fonctionne pas, de remplacer l'ascenseur. Monsieur le Maire confirme qu'il convient de faire une demande de devis pour l'un et pour l'autre.

Le Conseil, à l'unanimité, note ces dispositions.

DEL 2023-06-003 Travaux voiries communales et communautaires

Voiries communautaires : Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2^{ème} Adjoint, est allé à la réunion au Buisson. Concernant la voirie et pour tout ce qui est demande de travaux, il faut obligatoirement passer par la CCBDP, que le référent voirie, vienne, prenne des photos y compris pour le débordage. Il n'est pas d'autorisation de démarrer sans cet aval. Coût élevé pour la voirie : 775 K€ sur tout le territoire pour le département. Monsieur Patrick MATHIOTTE énumère les chiffres transmis par le département pour les travaux sur tout le territoire, à savoir 15 000 € pour la signalisation par panneaux, volés pour une partie, le petit outillage pour 10 000 € et l'achat de matériel à la suite de vols : 70 000 € (vol d'un camion). Pour Trémolat, le montant s'élève à 15 035 € (240 ml route de Soulalève, route de Celles, et route du Roc).

Voiries communales : Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2^{ème} adjoint, énumère les prévisions et ce qui sera possible de réaliser au vu du budget. Il transmet à l'Assemblée les montants des devis reçus. Les travaux non réalisés cette année seront reportés l'année prochaine. Monsieur Patrick MATHIOTTE propose de retenir la proposition de la Colas pour cette année, et que, dans les projets de l'année prochaine soient prévus la truffière, le tour du grenier et la place et la cour de l'école ! Monsieur Christian CHAPALAIN précise que la tendance est à la re-végétalisation donc attention à l'enrobé et qu'il est bien d'en faire un peu tous les ans.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition et le programme de réalisation.

DEL 2023-06-004 Vote décision modificative

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le comptable public nous a fait observer une anomalie dans le budget : la reprise du solde d'exécution en section d'investissement est incohérente. Le conseil a voté en recette d'investissement au chapitre 001 la somme de 248 798, 67 € alors que nous aurions dû voter la somme de 289 054, 68 €. Il convient donc de prendre une décision modificative permettant de régler cette anomalie.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces modifications.

DEL 2023-06-005 Matériel école

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception d'un courrier de la maitresse pour un certain nombre de demandes : la cour de l'école qu'elle souhaite voir refaite, l'acquisition d'équipement numérique, ordinateur pour les enfants mais peut-être substitué par des tablettes, suppression d'une cloison entre les 2 classes.

Monsieur le Maire revient sur les besoins de l'école en informatique. Il propose d'étudier la faisabilité d'un échange d'équipement mairie/école ; ce qui pourrait satisfaire le besoin.

Madame Florence QUEVAL-QUIGNON signale qu'elle a contacté TF2I pour la maintenance informatique ; ils sont passés voir l'état des ordinateurs de la salle de l'école, il devait récupérer ce qui n'était plus utilisable. Pour la demande de matériel numérique et tablettes, il existe un projet de l'éducation nationale et il pourrait y avoir des subventions donc demande de devis en cours pour la part de la mairie et don des Gouyassous qui pourrait aider l'école à financer le numérique par le biais de ce projet. La maitresse a bien conscience qu'elle n'aura pas le tableau numérique cette année mais plutôt l'année prochaine. Madame la 1^{ère} Adjointe, suite à sa présence au conseil des écoles et à la réunion avec la DSEN, informe qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe ni d'école pendant 3 ans. Cependant, attention après ces 3 ans. Pour nous, petit RPI, nous passons de 67 à 55 élèves l'année prochaine sur les 3 écoles. Trémolat sera à 19 élèves si pas d'autres inscriptions d'ici cet été. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON précise qu'elle a préparé un article sur l'attractivité et le fonctionnement du RPI sur le bulletin de la commune – cantine, garderie matin et soir, besoins fondamentaux pour les parents qui travaillent + rappel de l'amicale laïque qui montre toutes leurs activités. Monsieur le Maire précise que les climatiseurs ont été achetés et sont en cours d'installation ; il manque un petit équipement pour finaliser cette installation.

Madame Florence QUEVAL-QUIGNON confirme qu'il n'est pas possible d'abattre le mur (séparation par cloison où passent beaucoup de fils électriques) qui sera repoussé à l'année prochaine mais qu'elle obtiendra une grosse partie de ses demandes. Monsieur le Maire confirme également qu'elle accepte de patienter pour le tableau numérique (2 500 ou 3 000 €).

Le Conseil, à l'unanimité, note ces informations.

DEL 2023-06-006 Modification du point d'apport volontaire des ordures ménagères de la gare

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu les responsables locaux du SMD3. Ils sont prêts à aménager la plate-forme qui va recevoir les conteneurs mais le cheminement est à réaliser par la commune. Il faudra mesurer avec précision l'implantation du chemin, il nous faut un devis d'ouverture. Des arbres ont bien été coupés, il restait 2 arbrisseaux. Attention au passage envisagé car il y a un poteau électrique, pas forcément gênant mais demande à télécom de déplacer le poteau à faire. Il y a également, à cet endroit, un dépôt conséquent de matériel de fibre. Monsieur Patrick MATHIOTTE informe que les travaux sont finis depuis plusieurs mois. Monsieur le Maire confirme la présence d'un fourgon, crevé de surcroit, pris en photo, pour envoi à la gendarmerie. Monsieur Christian CHAPALAIN demande qui missionne SMD3 pour la plate-forme. Monsieur le Maire confirme qu'il s'en charge. Il informe par ailleurs, qu'il a relancé pour des conteneurs semi enterrés au grenier, le Président semble ouvert au dialogue.

Yannick LE GOFF demande si les claustras ont été posés au camping. Monsieur le Maire confirme et dit qu'ils sont efficaces pour occulter les berges.

Pour les containers du grenier, il avait été envisagé de ne pas les laisser vitam aeternam là-bas, c'était ça l'idée de départ. Monsieur le Maire confirme que si la SMD3 propose de les enterrer, ils y resteront. Monsieur Christian CHAPALAIN demande à qui seront à la charge les semi-enterrés si le projet se confirme. Monsieur le Maire confirme que cela sera à la charge de la commune, il rappelle qu'il avait présenté un devis au conseil de 30 ou 40 k€ auquel la commune avait refusé. S'ils le font, ce sera à leur charge. Monsieur le Maire informe que la capacité des bornes enterrées est supérieure de 60 % à celles qui sont en place car elles se chargent par le dessus. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON précise que la tarification ne changera pas.

Madame Joëlle MAYER déplore que nous n'ayons pas pu trouver un autre emplacement, en bordure de route comme à Pezuls notamment où c'est sur la route avec un dégagement. Monsieur le Maire précise qu'ils n'ont qu'un lieu à Pezuls, que Trémolat en a 3.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour l'étude des devis par le bureau pour pouvoir avancer plus rapidement.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette étude par le Bureau.

DEL 2023-06-008 Travaux d'intérêt général

Monsieur le Maire rappelle ce qui avait été évoqué au bureau : un trémolacois se trouve sanctionné par des travaux d'intérêt généraux et demande à faire ses 60 heures au sein de la commune. Urgent début juin, Monsieur le Maire avait répondu rapidement. L'intéressé rencontre les services concernés à Mauzac le 13 juillet pour évoquer sa situation.

Monsieur Patrick MATHIOTTE signale que tout est organisé pour le feu d'artifice du 17 juillet, que les artificiers sont prévus et que la personne peut aider à la pose de barrières et nettoyage du site en compagnie des agents. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON dit qu'il est aussi prévu sur les travaux de l'école pour la salle de sieste des enfants. Il y aura aussi les murs de l'accueil de l'école et de la cage d'escalier à repeindre. Monsieur Christophe LEONIDAS demande si, pour l'école, les travaux seront faits avant septembre. Monsieur le Maire confirme par la positive. Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord pour la prise en charge du TIG

Le Conseil note cet aménagement.

Comptes-rendus commissions

L'Écho du Cingle

Madame Florence QUEVAL-QUIGNON informe qu'avec Madame Sonia ROUX, elles ont travaillé à sa rédaction, qu'il est en cours de finalisation, qu'il manque quelques articles, l'édito du maire, le départ de la secrétaire de mairie. Monsieur le Maire va finaliser ses parties. A prévoir, lancement de la distribution sur un week-end. Le sondage au sujet de l'épicerie est prêt. Monsieur Christian CHAPALAIN confirme qu'il est utile de le joindre à l'écho. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON demande l'avis des membres de la commission communication.

Crèche

Monsieur Christian ROUGIER présente le projet et le devis reçu. Ossature bois en 2 parties sur 2 palettes 1,80 mètres de haut, 2m40 de long 80 kilos. Menuisier à la retraite, domicilié proche du bassin nautique pour 1 317 € ttc. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON demande si la structure est démontable. Monsieur Christian ROUGIER précise que les panneaux sont vissés l'un à l'autre, le menuisier la prépare, l'amènera et expliquera le démontage. Quid du stockage ? Nécessité de la mettre à l'abri. Monsieur Christian CHAPALAIN demande s'il est possible de vérifier avec le menuisier de la fabriquer complètement démontable de façon à la remettre chaque année en place. Monsieur le Maire propose, pour le stockage, l'appentis de notre hangar au dépôt de la gare. Sur le principe, Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord au lancement de la crèche attendue depuis 3 ans.
Le Conseil note ces informations.

QUESTIONS DIVERSES

Eau de pluie rue des Mulets

Monsieur le Maire confirme qu'il convient que les cantonniers posent un boudin d'enrobé pour régler le problème.

Insalubrité logement rue des boulangers

Un courrier a été envoyé. Mesdames Florence QUEVAL-QUIGNON et Colette MAGIS-TERLOUW, sont passées mais ne sont pas rentrées ; l'extérieur est représentatif. Monsieur Patrick MATHIOTTE propose le nettoyage par les services communaux et envoi de la facture ensuite à l'habitant après l'avoir prévenu. Monsieur le Maire pense que nous ne sommes pas dans le champ d'action possible ; sacs poubelles chez lui et ronce sur le toit du voisin. Peut-être plus utile que les voisins portent plainte.

Appui administratif aux administrés

Monsieur le Maire demande où en est le dossier par rapport au cas particulier connu des services de la commune. La personne a été rencontrée, le dossier est en cours et en bonne voie. Il conviendra de mettre en place ultérieurement une procédure d'appui à ce monsieur, âgé, non marié, pas d'enfants. Pour le moment, ce sont les voisins qui aident gentiment mais ils sont plus âgés que la personne intéressée donc mise en place d'une démarche officielle même si la personne n'aura besoin que de très peu d'heures, le dossier est ouvert.

Inventaire des STECAL et du PLUI

Monsieur le Maire demande si le conseil a pu envoyer les courriers aux principales personnes concernées. Madame Joëlle MAYER (Madame Sonia ROUX par la voix de Madame MAYER) précise que le relevé a été effectué. Monsieur le Maire informe qu'une relance est arrivée avec la date butoir du 14 juillet pour les personnes qui souhaitent un changement de destination ; il faut absolument sa présence en zone naturelle ou agricole ou forestière les inventorier de façon à bénéficier, si changement de destination souhaitée, les signaler. Dans le cas contraire, ce sera beaucoup plus compliqué. Les retours en mairie sont nombreux. Monsieur Patrick MATHIOTTE attire l'attention du conseil sur le changement de destination après adoption du nouveau PLUI car des zones vont changer....

Information touristique

Madame Sonia ROUX est absente mais Monsieur le Maire précise qu'au vu de l'insistance de la commune, les services touristiques de la CCBDP accepteraient de mettre la borne d'information touristique. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON renouvelle la demande pour une présence sur le marché hebdomadaire (les services de la mairie ont reçu un mail de demande). Monsieur le Maire confirme ; le dossier est en cours d'organisation, sans contribution financière, avec place adjacente au marché par rapport aux forains.

Demande de prise de motion pour l'hôpital de Sarlat

Madame Florence QUEVAL-QUIGNON appelle l'attention du conseil sur la motion de santé. Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit de l'hôpital de Sarlat et lit les documents reçus pour prise de la motion. Un élu présent affirme son désaccord. Il trouve que ça n'est pas au conseil municipal de rentrer dans des débats de fonds qu'il ne connaît pas, que les termes sont dénoncés par les porteurs du texte mais qu'il ne souhaite pas se voir associé au mouvement non étayé par des éléments qui permettent au conseil de se faire une opinion. Le conseil risque de se mettre « avec les loups pour hurler ». La régulation par le 15 est une procédure obligatoire, l'augmentation du numerus clausus est un fait, on est passé de 7 000 à 9 800 places sur ces 2 dernières années donc, on dénonce mais il est choqué qu'il nous soit demandé de nous associer à de tels propos. Un autre élu pense que l'intérêt de la commune est d'avoir un hôpital, une maternité au plus près, car c'est une école maintenue et que si au niveau de la campagne, on perd le peu qu'il nous reste, nos villages se dépeuplent. Monsieur le Maire dit, que la motion, telle qu'il vient de la lire rentre tout à fait dans le cadre de ce que demandent les associations de maires ruraux ou l'association des maires de France ; ça n'a pas le même caractère vindicatif mais dans l'idée, c'est la même chose. Ce qui l'avait inquiété, c'était l'appellation « sauvons l'hôpital de Sarlat » et qu'il s'agit d'un collectif dont on ignore les tenants et les aboutissants. Sur ce côté-là, il est d'accord. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON ajoute que nous connaissons tous le contexte actuel de la santé et que nous n'allons pas non plus fermer les yeux et dire que tout va bien. Monsieur le Maire reprend en indiquant que le débat sur la désertification médicale n'est pas à l'ordre du jour et que la motion qui est proposée aux élus l'inquiète car le risque est l'alimentation d'un système politique mais les demandes en la matière sont fondées.

Monsieur le Maire propose de retrouver la motion de l'association des maires ruraux et qu'on la soumette par mail pour faire consensus.

Le Conseil, vote pour cet solution – vote : 9 abstention : 2 contre : 1

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
Prochain Conseil Municipal le
Au registre suivent les signatures*

AFFICHÉ LE :

Le Maire
CHASSAGNE Éric

La secrétaire de séance
Joëlle MAYER

